

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_20 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 12/04/2024
Objet : Convention d'adhésion au réseau de lecture publique de la Haute-Vienne

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 15/04/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_20.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_20-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

20. Convention d'adhésion au réseau de lecture publique de la Haute-Vienne.

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique adopté en 1991 et actualisé en 2018, le conseil départemental apporte son soutien aux communes adhérant au réseau de lecture publique de la Haute-Vienne afin de proposer une offre de services de qualité et de proximité.

Cette offre n'a cessé d'évoluer ces dernières années pour répondre aux attentes des acteurs de la lecture publique avec notamment la conclusion d'un groupement de commandes pour l'achat de produits d'équipement de documents, la mise en place du portail bibliothèques-haute-vienne.fr et le développement d'actions d'animation culturelle et de formation. Par ailleurs, la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique est venue codifier et préciser au plan national le cadre d'intervention des bibliothèques départementales.

Ainsi et afin d'intégrer ces évolutions, le conseil départemental a adopté le 15 février 2024 le nouveau règlement départemental de soutien au réseau de lecture publique qui expose les engagements conjoints du Département et des communes adhérant au réseau, décrit l'objet et les modalités des aides départementales renouvelées susceptibles d'être allouées et formalise les conventions types de partenariat pouvant être conclues par les bibliothèques en lien avec des actions culturelles portées par la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne.

A ce titre, il est nécessaire de signer la nouvelle convention d'adhésion au réseau départemental de lecture publique afin de pouvoir continuer à bénéficier des services en conformité avec le règlement départemental renouvelé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental de lecture publique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

